

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO EMIRATIE SICAV

*Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis*

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 mai 2008

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration de Tuniso Emiratie SICAV, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2007.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2007.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat d'exploitation	: 136 027
Régularisation résultat d'exploitation	: 91 277
Sommes distribuables	: 227 304
Dividendes au titre de l'exercice 2007	: 227 269
Résultat reporté	: 35

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2007 à 6,004 D par action. La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BTE à compter du 19/05/2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer les dépôts et remplir toutes les formalités de publication légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.